MODALITÉS DE REPORT D'ABONNEMENT

À QUELLES CONDITIONS JE PEUX REPORTER MON ABONNEMENT ?

- Si ma demande est liée à une **incapacité médicale** ou à une **absence temporaire à plus de 30 km** d'un club Neoness, et d'une **durée minimale de 30 jours**.
- Si ma demande est envoyée **moins de 3 mois après le début de mon incapacité** médicale ou absence temporaire. *Exemple : mon certificat médical débute le 1er juin, je dois envoyer ma demande avant le 2 septembre.*
- Si mon justificatif (obligatoire) indique une **date de début et de fin d'incapacité** médicale ou absence temporaire.
- Si mon compte client ne possède **aucune dette** (que je peux régler en amont sur mon espace client !)

LISTE DES JUSTIFICATIFS VALIDES

Pour une absence temporaire
- Billets de transport aller et retour *(train, avion, bateau, car, covoiturage)*
- Tickets de reçu péage aller et retour
- Contrat de location
- Contrat/Attestation de stage, mutation, mission
- Attestation de courrier suivi par la Poste

Pour une incapacité médicale
- Certificat médical d'inaptitude à la pratique du fitness/sport
- Attestation de grossesse *Les arrêts de travail et examens prénataux ne sont pas acceptés*

COMMENT REPORTER MON ABONNEMENT ?

1. Je me rends sur neoness.fr et je me connecte à mon espace client
2. Dans le formulaire de la page « Contactez-nous » (en bas du site), je choisis le thème « Le Report de mon abonnement »
3. Je joins mes justificatifs, je valide et Neoness s'occupe du reste !

CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

- En paiement immédiat, mon abonnement sera prolongé de la durée de mon absence.
- En prélèvement avec engagement de 12 mois, mes prélèvements seront suspendus à la fin de mon engagement.
- En sans engagement, mes prélèvements seront suspendus le mois suivant ma demande.
- Je n'aurai pas accès aux salles Neoness pendant la période de report demandée.

Malheureusement, si l'une des conditions n'est pas remplie ma demande sera refusée...